



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 20 septembre 2022 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Christèle ANCIAUX	Arrivée après la 5 <sup>ème</sup> délibération Départ après la 20 <sup>ème</sup> délibération
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	
3 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
4 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
5 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
6 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
7 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
10 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	
11 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	
12 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
13 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
14 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
15 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
16 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
17 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
18 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	Arrivé après la 4 <sup>ème</sup> délibération
19 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
20 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
22 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
23 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
24 ENTRELACS	T Claire COCHET	
25 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
26 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
27 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
28 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
29 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
30 MERY	T Nathalie FONTAINE	
31 MERY	T Stéphane ROULET	
32 MOTZ	T Daniel CLERC	
33 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
34 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
35 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
36 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
37 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
38 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
39 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
40 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
41 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
42 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
43 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
44 VOGLANS	T Martine BERNON	
45 VOGLANS	T Yves MERCIER	Arrivé après la 5 <sup>ème</sup> délibération

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS Marina FERRARI

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 septembre 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et xx projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 13 septembre 2022 aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 42 présents et 45 votants. Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 25 Année : 2022

Exécutoire le : 27 SEP. 2022

Publiée le : 27 SEP. 2022

Visée le : 27 SEP. 2022

### EAU POTABLE Contrat de Bassin Versant 2023-2024 Démarche contractuelle avec l'Agence de l'Eau

Monsieur le Président rappelle que le bassin versant du lac du Bourget a déjà fait l'objet de trois démarches contractuelles avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (2002-2009, 2011-2017, 2019-2022). Le contrat 2019-2022 arrivant à échéance, il a été décidé de bâtir un nouveau contrat pour la période 2023-2024, l'échéance de fin 2022 étant imposée par la fin du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau.

A l'instar des démarches précédentes, ce nouveau contrat a été construit et rédigé par le CISALB, en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrages signataires (Grand Chambéry, Grand Lac et le CENS).

Le contrat 2019-2022 s'achève avec un taux de réalisation de 77 %. Pour autant de nombreuses opérations n'ont pas pu être engagées du fait des deux années de crise sanitaire. Ainsi, ce contrat 2023-2024 s'apparente à la prolongation du Contrat 2019-2022, avec des opérations affinées techniquement et actualisées financièrement. De nouvelles actions sont également proposées.

Le programme d'actions comprend 2 grands axes d'intervention sur lesquels l'Agence de l'eau s'engage sur des taux et des montants d'aides :

- La gestion des milieux aquatiques, pour un montant d'opération de 12,6 M€, comprenant des travaux d'entretien et de restauration des rivières, des zones humides, ainsi que la gouvernance du plan de gestion du lac du Bourget et du canal de Savières,
- La gestion de la ressource en eau, pour un montant d'opérations de 4,7 M€.

L'Agence de l'eau s'engage également sur l'animation du contrat (portage technique des actions, suivi administratif et financier), les suivis environnementaux et l'animation pédagogique.

Un programme d'actions Grand Lac avec des travaux sur l'assainissement et l'eau potable a été établi. L'Agence de l'eau pourra financer certaines des actions de ce programme mais ne s'engage pas sur des taux d'aides. Seules les opérations de Grand Chambéry situées en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) disposent d'un engagement de l'Agence de l'eau.

Les actions proposées par Grand Lac sont les suivantes :

Toutes ces actions devront faire l'objet d'un Ordre de Service de démarrage au plus tard en juin 2024.

	Intitulé de l'action	Détail de l'action	Objectif	Montant (€HT)
EU	Autosurveillance des Déversoirs d'Orage	Logiciels de collecte, validation, traitement de données : Calasys – Diagbox. Equipements : 100 K€ sur EU + 100 K€ sur AEP Télérelève : 250 K€ sur AEP	Equipement métrologie de mesure sur les DO en 2025	450 000
	Etude patrimoniale, diagnostic du réseau EU et AEP	Recensement et cartographie ouvrages et équipements		130 000

	Réduction des surverses des DO	Bd Russie : 415 K€ St Pol : 360 K€ Grimotière : 160 K€	Améliorer la qualité des masses d'eau concernées	935 000
	Transfert de l'UDEP et BSR Albens vers UDEP Aix-les-Bains	Réseau le long de la berge rive droite de la Deysse (avril 2023). 550 K€ inclus dans le dossier de subvention déjà instruit	Améliorer la qualité de l'eau de la Deysse, du Sierroz et du lac du Bourget	Pour mémoire
AEP	Barreau Est	Phase 1 de la T1 réalisée pour 1.5 M€. Phase 2 de la T1 (Baye-St-Simon) en 2022 pour 900 K€. Construction réservoirs : mise en concurrence 11/2022. Travaux 2023 : 3,6 M€. Travaux 2023 : Passage SNCF jusqu'au pompage du PAE des Sources 730 K€ + fonçage SNCF. Chiffrage en cours. <b>Fin de la T1 déposée : fin 2024</b>	Réduire les prélèvements AEP sur des ressources déficitaires en vue de garantir les débits minimums biologiques dans plusieurs masses d'eau Mobiliser une ressource de substitution	Pour mémoire
	Lutte contre les fuites (Aix-les-Bains)	Av. Verdun (2022) : 250 K€ Bd Anglais (2023) : 500 K€ Rte Pugny (2023-2024) : 520 K€	Economies d'eau	1 270 000
EU AEP	Etude financière eau et assainissement	Prospective renouvelée fin 2022		10 000
EU AEP	Etude patrimoniales, diagnostic du réseau EU et AEP	Recensement et cartographie des ouvrages et équipements		130 000
AEP	Mesures de protection du captage de Serrières-en-Chautagne	Etude préalable en cours (09/22). Selon résultat, étude complémentaire avec dossier subvention.		A Déterminer
AEP	Diagnostic UPEP d'Aix-les-Bains	Diagnostic de performance de l'UPEP. Démarche identique à l'étude menée sur UDEP Aix. Etude nécessaire préalable à Cyano + Quaga + maintenance patrimoniale	Améliorer la performance de l'UPEP.	100 000
AEP	Connaissance Patrimoniale	Modélisation réseau AEP (28 communes). Consultation AMO en cours puis consultation BE. Modélisation : 2 <sup>ème</sup> trimestre 2023		250 000
EU AEP EP	Structuration du service EU / AEP / EP	<b>Gouvernance</b> Déploiement régie. Organisation et dimensionnement	Mettre en œuvre la disposition 1-02 et l'orientation fondamentale n°3 du SDAGE	40 000
		<b>Technique</b> Déploiement régie. Développement supervision,		A Déterminer

	acquisition véhicules, matériel, bâtiment	
		<b>3 315 000</b>

Au total, l'Agence de l'eau s'engage sur un montant d'aide de 6,3 M€. Les éléments chiffrés du contrat sont consignés ci-dessous :

Axe du Contrat	Maitre d'ouvrage (MOA)	Montant (en €)	Autofinancement MOA (€)	Montant d'aides de l'Agence (€)	Autre (€)
Gestion des milieux aquatiques	CISALB	11 524 000	2 845 300	4 137 200	4 541 500 <sup>(1)</sup>
	CENS	1 027 232	89 740	682 662	254 830 <sup>(2)</sup>
	Autres	50 000	15 000	35 000	0
Gestion de la ressource en eau	CISALB	64 000	19 200	44 800	0
	Grand Chambéry	967 400	789 900	177 500	0
	Grand Lac	900 000	22 400	A Déterminer	0
	Communes dans EAU Climat, on agit	3 700 000	3 630 000	70 000	0
Animation contrat	CISALB	840 000	400 000	440 000	0
Suivis, sensibilisation	CISALB	346 046	133 814	212 232	0
Petit cycle de l'eau (en ZRR)	Grand Chambéry	880 000	335 000	545 000	0
		<b>20 298 678</b>	<b>8 257 954</b>	<b>6 344 394</b>	<b>4 796 330</b>

(1) La Leysse aval et le Nant Petchi sont cofinancées par l'Agence de l'eau (Contrat 2023-2024) et l'Etat (PAPI 2021-2026)

(2) La Fontaine à Janon est cofinancée par l'Agence de l'eau (Contrat 2023-2024) et la Région (Contrat Vert et Bleu).

La signature du Contrat est projetée en fin d'année 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le dépôt du plan d'actions indiquées ci-dessus auprès de l'Agence de l'Eau pour la formalisation du contrat de bassin versant 2023 – 2024,
- DONNE DELEGATION au Président de Grand Lac pour signer le contrat de bassin versant 2023 – 2024.

Aix-les-Bains, le 20 septembre 2022

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 44
- Présents et représentés : 47
- Votants : 47
- Pour : 47
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Le Président,  
Renauld BERETTI



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Eau - Contrat de Bassin Versant 2023-2024 - Démarche contractuelle avec l'Agence de l'Eau

---

**Date de transmission de l'acte :** 27/09/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/09/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4315 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220920-d4315-DE

---

**Date de décision :** 20/09/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement